

AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE FOURNITURES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2024-25 ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU PAR LES UNIVERSITES DE RENNES ET RENNES 2

2 – Objet

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Acquisition de fournitures de bureau par les Universités de Rennes et Rennes 2.

Ces prestations concernent la fourniture, la livraison et le service après-vente de fournitures de bureau et suivants les spécifications indiquées au présent document.

Code CPV :
30192000-1 – Fournitures de bureau

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP). Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de :

- Université de Rennes : 1 200 000 € HT,
- Université Rennes 2 : 300 000 € HT.

A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la volumétrie estimative annuelle est la suivante :

- Université de Rennes : 150 000 € HT,
- Université Rennes 2 : 65 000 € HT.

3.3 – Allotissement

Le présent accord-cadre est composé d'un lot unique au sens des articles L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures, travaux et services objets du présent marché.

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.6 – Variantes

3.6.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

3.7 – Durée du marché

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 12 mois à compter :

- Université de Rennes : 13 janvier 2025 ou de la notification si elle est postérieure.
- Université Rennes 2 : 16 décembre 2024 ou de la notification si elle est postérieure.

3.8 – Lieux d'exécution

L'accord-cadre concerne les sites suivants :

- de l'Université de Rennes : listés en Annexe B
- de l'Université Rennes 2 :
 - Rennes : Campus Villejean, Campus La Harpe, Bois Perrin, Archives de la Critique d'Art
 - Bruz : Campus Ker Lann
 - Saint Briec : Campus Mazier

3.9 – Visite des lieux

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance du site et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les travaux.

3.9.1 – Visite obligatoire

Sans objet

3.9.2 – Visite facultative

Sans objet.

3.9.3 – Calendrier des visites

Sans objet.

3.10 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (40 %)	Qualité technique de l'offre
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera calculé sur la base d'un panier masqué et de la Remise de Fin d'Année éventuellement consentie à chacun des acheteurs
3. Prise en compte des aspects liés au DDRS (20 %)	Prise en compte des aspects liés au DDRS

3.11 – Tests

Sans objet.

4 – Conditions de participation

4.1 – Date limite de remise des plis

Jeudi 21 Novembre 2024 à 12h

4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

5 – Renseignements complémentaires

5.1 – Langue utilisée

Français

5.2 – Monnaie utilisée

Euro

5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
SIRET : 173 500 059 00014

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

7 – Identification des acheteurs

7.1 - Acheteurs

Université Rennes 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 193 509 379 00015

Université de Rennes

Direction des Affaires Financière et de la Politique d'Achats

Pôle des marchés et de la politique d'achats

Rue du Thabor - CS 46510 - 35065 RENNES Cedex

@ : achats@listes.univ-rennes.fr

<https://www.univ-rennes.fr/>

SIRET 130 030 513 00019

Catégories : Etablissements publics nationaux – Education – EPCSCP

7.2 – Groupement de commandes

Le contrat est passé dans le cadre d'un groupement de commandes. Chaque adhérent membre du groupement s'assure de la bonne exécution pour la partie qui le concerne.

Pour le présent marché, il est constitué un groupement de commandes. Sont membres de ce groupement :

- l'Université de Rennes,
- l'Université Rennes 2.

L'Université Rennes 2 est l'établissement coordonnateur de ce groupement. Elle procède à l'organisation des opérations de passation du marché et au choix du contractant.

8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

21 octobre 2024